

Bégard, le 13 mai 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT AR VOUILHENN (VC 9) ET KER
BRUNEG (VC 51)
DU 18 MAI AU 07 JUIN 2026 DE 08H00 A 18H00**

SG/RM 61b/05-26

Le maire de Bégard,
Vu le code de la route,
Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de l'entreprise INEO n° 803496598,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement Ar Vouilhenn (VC 9) et Ker Bruneg (VC 51) afin de permettre le renouvellement du réseau basse tension souterrain.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite à Ar Vouilhenn (VC 9) et à Ker Bruneg (VC 51) du 18 mai au 07 juin 2026, de 08H00 à 18h00, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise INEO de Ploumagoar, qui réalise ces travaux pour le compte de ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté SG/RM 61/05-26 du 6 mai 2026.

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- GPA,
- L'entreprise INEO.

Gildas HERVÉ

